

Mai

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



NOTE D'INFORMATIONS

FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**
du 16 au 21 mai 2012 (inclus).

Les permanences reprendront normalement le 23 mai.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21 –
KEUSCH J-Jacques 03.88.85.37.51)

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le **1er tour** aura lieu le **dimanche 10 juin 2012.**

Le **2e tour** se tiendra le **dimanche 17 juin 2012.**

Lors de ces deux tours, le scrutin sera ouvert à **08h** et clôturé à **18h** (*sauf arrêté préfectoral modifiant ces horaires*).

Il vous est également rappelé que la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, toutefois il vous faudra présenter une pièce d'identité avec photo en guise de justificatif.

En cas d'absence, pensez au **vote par procuration**. Un électeur inscrit à Boesenbiesen uniquement pourra voter à votre place. Il suffit de vous rendre à la gendarmerie de Marckolsheim.

Pour rappel: une procuration par électeur seulement.

SOIREE CULTURELLE A SCHOENAU

Une soirée conférence est organisée dans le cadre de l'amitié qui lie les Communes de Schoenau et de Weisweil. Elle se tiendra

le jeudi 10 mai 2012 à 20h15 à la salle des fêtes

Entrée libre

et aura pour thème « les modifications du cours du Rhin au travers de l'histoire ». M. HAEMMERLE Reinhold animera la soirée en allemand et le Dr SITTLER Benoît en assurera la traduction en français.

PIG RENOV'HABITAT 67

Programme des permanences :

1er mardi de chaque mois (*1er mai décalé au 22 mai, pas de permanence en août*)

- Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de 10h30 à 12h00
- Communauté de Communes du Rhin de 13h30 à 15h00
- Maison du Conseil Général de Sélestat de 15h30 à 17h00

3e mardi de chaque mois (*pas de permanence en août, ni le 3e mardi de décembre*)

- Communauté de Communes du Pays d'Erstein de 13h30 à 15h00
- Maison du Conseil Général de Sélestat de 15h30 à 17h00

Frédéric VALENCE du Cabinet URBAM CONSEIL sera là pour vous tous renseignements et conseils gratuits.

SMICTOM

Les déchèteries seront exceptionnellement fermées **le lundi 28 mai 2012** (Lundi de Pentecôte) toute la journée.

MANIFESTATIONS

- **Dimanche 13 mai** : fête du nautisme à Marckolsheim, Ile du Rhin/centre nautique. Buvette sur place.
- **Mercredi 16 mai** : visite guidée des écluses et de la centrale hydro-électrique de Marckolsheim à partir de 10h.
- **Jeudi 17 mai** : observation et écoute des oiseaux et de la forêt Rhénane. Visite gratuite sur inscription (O.D.T. Marckolsheim).

LES PEP D'ALSACE

La PEP conçoit, organise et réalise des séjours de vacances aussi bien à la montagne qu'à la mer destinés aux enfants et aux adolescents.

Le catalogue été 2012 est consultable en mairie ou RDV sur **www.vacancespep.fr** (catalogue en ligne + réservations, foire aux questions, visites virtuelles, projet éducatif + documents utiles et grand jeu concours).

Les PEP d'Alsace

03 69 99 10 10—loisirs@pepalsace.fr

- 8 rue Blaise Pascal
68000 COLMAR
Fax : 03 89 24 90 30
- 280 route de Schirmeck
67200 STRASBOURG
Fax : 03 88 77 34 85

FESTIVAL DES ORGUES D'ALSACE

La 5e édition du Festival des Orgues d'Alsace rend hommage à Léon Boëllmann & Auguste Schirlié.

Prochains concerts :

- **Samedi 12 mai à 20h**—Eglise St Etienne à Dambach-la-Ville
- **Dimanche 13 mai à 18h**—Eglise St Charles de Bourgfelden à St-Louis
- **Dimanche 03 juin à 17h**—Eglise St Laurent à Sausheim
- **Lundi 04 juin à 20h**—Palais des Fêtes à Strasbourg

Tout le programme disponible en mairie. Prix des places de 5 € à 20 €.

Renseignements et réservations :

www.festivalcallinet.fr - contact@festivalcallinet.fr

VIVRE ET TRAVAILLER DANS LE PAYS VOISIN...

Vous êtes mobile d'un point de vue professionnel et vous vous posez des questions à propos de votre couverture sociale, de vos impôts ou encore des prestations familiales en Allemagne ou en France?

Venez vous renseigner directement sur toutes vos questions transfrontalières auprès des chargées de mission de l'instance de conseil et d'information sur les questions transfrontalières INFOBEST Vogelgrun/Breisach !

- **Jeudi 10 mai de 15h à 17h30** : Jobdating franco-allemand — salle des fêtes à Marckolsheim

INFOBEST Vogelgrun/Breisach : **03 89 72 04 63**

www.infobest.eu - vogelgrun-breisach@infobest.eu



FONDATION DU PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire? Vous possédez une maison caractéristique du patrimoine Alsacien? La Fondation du Patrimoine est là pour assurer la **sauvegarde** et la **valorisation du patrimoine territorial**.

Toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu, les sociétés transparentes (SCI, GEF, SNC...) sous certaines conditions, les copropriétés et indivisions peuvent obtenir le label de la Fondation du Patrimoine. Avec ce label, réalisez une restauration de qualité et *défiscalez 50 à 100 % de vos travaux !*

Les types d'immeubles concernés :

- les immeubles non habitables (petit patrimoine de proximité) en zone rurale et urbaine,
- les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural
- Les immeubles habitables et non habitables situés dans les Zones de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager.

Divers types de travaux sont concernés : toitures, couvertures et charpentes, façades, huisseries, menuiseries extérieures... (nécessité d'avoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France, les honoraires sont éligibles).

Avantages fiscaux avec le label :

- déduction de votre revenu global imposable si l'immeuble ne produit pas de revenus :
 - 50 % du montant TTC des travaux de restauration
 - 100 % du montant TTC des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20 % de subventions (montant défiscalisable calculé net de subventions).
- Déduction de vos revenus fonciers lorsque l'immeuble est donné en location :

100 % du montant des travaux TTC sans application du seuil de 10 700 euros. Le propriétaire dispose de 5 ans pour effectuer les travaux et déduire chaque année de son revenu imposable, les travaux payés dans l'année.

Les travaux ne doivent pas avoir commencer avant l'obtention du label !

Contactez :

Fondation du Patrimoine Délégation Alsace

9 Place Kléber — 67000 STRASBOURG

Point d'accueil : Société Industrielle de Mulhouse

10 Place de la Bourse — 68100 MULHOUSE

Tél : 03 88 22 32 15 / Fax : 03 88 22 24 94

Delegation-alsace@fondation-patrimoine.com

<http://www.alsace.fondation-patrimoine.org>